

MÉMO RÈGLE DE GESTION DU PLAN DE FORMATION 2020

MÉCANISME 1

POSSIBILITÉ DE PRENDRE EN CHARGE SUR SON PLAN DE FORMATION 2020 TOUT OU PARTIE DES ARFN++ (*)

EN FONCTION DU SOLDE COMPTABLE

(*) Accord pour Réalisation de la Formation

MÉCANISME 2

**POSSIBILITÉ DE RÉALISER DE LA TRANSFORMATION DE FORMATION (TF)
LES DÉPENSES ÉLIGIBLES SONT :**

- ◆ ACHAT DE MATÉRIEL
- ◆ ACHAT DE PRESTATIONS D'AIDE ET DE CONSEIL (HORS AUDIT)

MODALITÉS :

- ◆ Le montant de l'enveloppe dédiée à ces dépenses (dans la limite du plafond communiqué par l'ANFH) devra être présenté pour avis au CTE.
- ◆ Compléter et retourner les documents « affectation solde comptable 2020 » et « demande d'enveloppe Transformation Formation » pour permettre à votre conseillère en gestion de fonds d'engager sur GESFORM vos fonds TF avant le 16/01/2021 (date de fin de clôture) qui pourront être utilisés jusqu'au 31/12/2021.

MÉCANISME 3

SELON VOTRE SOLDE COMPTABLE, POSSIBILITÉ DE REPORT EXCEPTIONNEL AU DELÀ DES ENGAGEMENTS ET DANS LA LIMITE DE 10% DE L'ENVELOPPE 83%

Dans l'état « suivi de l'utilisation des recettes » de GESFORM la colonne solde comptable ne tient pas compte :

- ◆ des accordés non engagés ni des attentes de décision,
- ◆ néanmoins, elle prend en compte les 10% maximum de l'enveloppe 83% de report exceptionnel au-delà des engagements.

L'ÉQUIPE DU PÔLE GESTION VOUS ACCOMPAGNE

Laurence BABIN - Yolande GARCIA - Carole MARCHAIS - Stéphanie MENANTEAU - Fabienne OVEJERO-MARCHAND -
Aurélien RENARD - Christelle WASERMAN

Adresse mail : centre.gestion@anf.fr